

Service Marchés Publics

Domaine de compétence :
1,1 – Marchés Publics

Le Lundi 19 Juin deux mille dix-sept à 19 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :
13/06/2017

Membres présents : 30 puis
31 (arrivée de Mme COUSIN
Angélique à 19 h 45)

Membres ayant donné
pouvoir : 3 puis 2

Membre(s) excusé(s) :

Membre(s) non excusé(s) :

Nombre de votants : 33

Affiché le 20/06/2017

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Madame Monsieur Bernard GHESELLE, Christelle BEAURAIN, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Monsieur Bagdad GHEZAL, Madame Dominique DELSAUX, Madame Kathy HANQUEZ, Adjoint, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Maryse MAILLART,, Madame Martine GHEZAL, Monsieur Joël DACHICOURT, Madame Charlotte PERRAULT, Monsieur Yvon BRIHIER, Monsieur Richard KASPZAK, Mme Laurie CAFFIER, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Christian RAMET, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Isabelle ROMANCANT, Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Stéphane SAGNIER, Madame Stéphanie CODRON, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Francis GRAVET, Monsieur Edouard YDEE, conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Martina DESCHARLES à Monsieur Le Maire, Madame Angélique COUSIN (arrivée à 19 h 45) à Madame Hanquez Cathy, Madame Stéphanie DANNE à Monsieur THIEBAUX Pascal.

Absent (s) excusé (s) : 3 puis 2

Absent (s) non excusé (s) :

Votants : 33

Secrétaire de séance : Madame Laurie CAFIER

Objet : Marché forfaitaire de conduite, d'entretien et de garantie totale avec intéressement aux économies d'énergie, des installations de génie climatique, de production d'ECS et de traitement des eaux, des installations de lavage des bâtiments communaux de la Ville d'Etaples/mer et du Centre Maréïs

Rapporteur : Monsieur BONVOISIN

Synthèse de la délibération : Avenants n°2 aux marchés 2011-001 et 2011-002

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération n° 2011/01/27/29 du Conseil Municipal en date du 27 janvier

2011 décidant d'attribuer les marchés forfaitaires de conduite, d'entretien et de garantie totale avec intéressement aux économies d'énergie, des installations de génie climatique, de production d'ECS, de refroidissement de bassins et de traitement des eaux, des installations électriques et des installations de lavage des bâtiments communaux de la Ville d'Etaples-sur-mer et du Centre Maréïs à COFELY-SUEZ,

Vu que les marchés concernent respectivement les objets et montants suivants :

- Marché 2011-001 : les installations de génie climatique, de production d'ECS et de traitement des eaux des bâtiments communaux de la Ville pour un montant annuel HT de 43 743,00 €uros.
- Marché 2011-002 : les installations de génie climatique, de production d'ECS et de traitement des eaux, des installations électriques et des installations de lavage du Centre Maréïs pour un montant annuel de HT de 28 467,36 €uros.

Vu la délibération n° 27 du Conseil Municipal en date du 9 avril 2015 validant les deux avenants aux marchés 2011-011 et 2011-012 qui modifiaient et précisaient les éléments suivants des marchés à savoir :

- Marché 2011-001 :
 - * précision sur le coefficient q pour le calcul de l'intéressement,
 - * précision sur les modalités d'envoi des factures,
 - * ajout des équipements de production de froid de la salle de la Corderie dont le détail est repris dans l'avenant correspondant pour un montant de 871 €uros HT par an.
- Marché 2011-002 :
 - * précision sur le coefficient q pour le calcul de l'intéressement,
 - * précision sur les modalités d'envoi des factures,
 - * définition de la cible de consommation NB du Site Maréïs.

Considérant que ces deux marchés arrivent à échéance le 30 juin 2017,

Vu la délibération n° 3 du Conseil Municipal du 22 mai 2017 autorisant Monsieur le Maire de la Ville d'Etaples/mer à lancer une procédure en appel d'offres ouvert pour désigner un nouvel attributaire,

Considérant que, compte-tenu des délais de procédure, il convient de prolonger les marchés n° 2011-011 et 2011-012 jusqu'au 31 août 2017, pour la partie qui concerne les prestations (P2) sans la garantie totale (P3)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de valider les avenants de prolongation joints en annexe.
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

La délibération est adoptée à l'unanimité par 33 voix pour.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

*Délibération rendue exécutoire
en vertu de sa publication
et de sa transmission au Contrôle de
légalité le (voir visa)*

Le Maire
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Philippe Faut
PR182-246203182-20170619-DEL6-19062017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2017

La présente délibération peut faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille